



AVIS

CCE 2017-0329

Travailler avec les pouvoirs publics pour une chaîne
de valeur circulaire forte dans le secteur papetier,
graphique et de l'édition





Avis

Travailler avec les pouvoirs publics pour une chaîne de valeur circulaire forte dans le secteur papetier, graphique et de l'édition

**Bruxelles
27-02-2017**

Saisine

Les partenaires sociaux du secteur papetier, graphique et de l'édition belge, réunis au sein de la Commission consultative spéciale (CCS) du Papier du Conseil central de l'économie (CCE), se sont adressés directement par courrier, le 21 août 2014, aux co-formateurs du gouvernement Michel I, à savoir Monsieur Charles Michel, actuel Premier ministre (CCE 2014-1441), et Monsieur Kris Peeters, actuel Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur (CRB 2014-1440).

Dans ce courrier, les partenaires sociaux du secteur annonçaient la mise sur pied d'une « Taskforce 2020 sur l'avenir du secteur papetier, graphique et de l'édition ». Cette taskforce a reçu pour mission d'élaborer un rapport sur l'avenir du secteur en Belgique.

Dans ce rapport, la taskforce formulera des recommandations en vue du développement d'un secteur dynamique et créatif.

Dans la foulée de l'étude « L'écosystème de la chaîne de valeur du secteur papetier, graphique et de l'édition » (CCE 2017-0313, en annexe), qui forme la première partie de ce rapport, les partenaires sociaux du secteur ont décidé de publier d'ores et déjà une série de recommandations sous la forme d'un avis.

Avis

Des développements internationaux, démographiques, sociologiques et technologiques affectent la chaîne de valeur du secteur papetier, graphique et de l'édition. Certaines composantes de cette chaîne de valeur subissent de ce fait de fortes pressions. L'étude dont il est question ci-joint, intitulée « L'écosystème de la chaîne de valeur du secteur papetier, graphique et de l'édition » (CCE 2017-0313, en annexe), présente ces développements de manière détaillée.

Cette étude est la première partie d'une étude en deux volets réalisée dans le cadre de la « Taskforce 2020 sur l'avenir du secteur papetier, graphique et de l'édition » qui a été instituée par la Commission consultative spéciale (CCS) du Papier.

L'étude poursuit trois objectifs : l'identification des défis auxquels le secteur papetier et graphique est confronté ; l'indication des stratégies nécessaires à la résolution des problèmes et susceptibles d'aider le secteur à éliminer les obstacles qui s'opposent à sa (re)valorisation ; et la formulation des mesures politiques possibles de soutien à cet écosystème.

Le but final de cette étude est de rechercher la façon dont l'industrie et les autorités publiques peuvent affermir durablement l'écosystème belge du secteur papetier et graphique, et ce au sens tant économique que culturel. Économiquement, ce secteur conserve une importance significative en termes de chiffre d'affaires, de marges bénéficiaires, d'exportations et d'emploi. Culturellement, la viabilité de ce secteur contribue à la pluralité du tissu médiatique belge.

Il ressort du premier volet de l'étude que certaines décisions des pouvoirs publics peuvent influencer favorablement ou non l'état de santé de cette chaîne de valeur. Les partenaires sociaux du secteur souhaitent attirer l'attention des différents niveaux de pouvoir à ce propos.

Donner une image environnementale positive au secteur

Une menace importante pour l'ensemble du secteur est celle de l'image écologique relativement mauvaise que d'aucuns se font de la chaîne de valeur du secteur papetier, graphique et de l'édition. Cette image écologique négative est toutefois erronée, en particulier pour le secteur du papier européen et belge. En effet, le taux de recyclage atteint presque 90 % en Belgique et se situe à une bonne moyenne de 75 % dans l'ensemble de Europe¹. Le secteur, et les organisations qui représentent ses intérêts, devra se mobiliser davantage encore pour améliorer l'image écologique du papier en tant que support d'informations. Le public ne sait pas toujours que l'empreinte écologique des appareils numériques est souvent supérieure à celle du papier, et ce surtout si l'on tient compte de la consommation électrique de ces appareils et de la montagne de déchets qu'ils représentent une fois usagés, des déchets qui contiennent des substances plus dangereuses et plus difficiles à dégrader que les déchets de papier.

Il est par conséquent important de ne pas donner au lecteur sur support papier un sentiment de culpabilité. Le recyclage du papier en Belgique et en Europe est en effet très performant et certainement pas plus polluant que l'alternative disponible. Les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle important dans la promotion d'une image environnementale positive du secteur.

¹ <http://www.smitherspira.com/news/2014/june/current-state-of-the-paper-packaging-market>

Soutenir des initiatives de transformation durable

Le secteur papetier investit à profusion dans de nouvelles techniques de production, telles que la technologie à jet d'encre et le « Computer-To-Print », qui permettent une réduction substantielle des rebuts et font sensiblement baisser la consommation tant des matières premières que du matériel. Ces investissements s'inscrivent dans le cadre de l'objectif d'une économie 100 % circulaire que s'est fixé le secteur papetier.

Les partenaires sociaux du secteur demandent au gouvernement d'accélérer ses initiatives en faveur d'une transformation durable en soutenant le secteur par des mesures (financières) concrètes.

Préserver la liberté de choisir gratuitement entre une facture papier ou une facture électronique

Dans le contexte des deux recommandations précédentes, les autorités doivent également continuer à garantir au consommateur la liberté de choisir gratuitement entre une facture papier ou une facture électronique. Monsieur Peeters, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, a déclaré vouloir continuer à garantir cette liberté de choix².

Garantir une réglementation anti-dumping adéquate et une concurrence équitable

La production locale de papier destinée au travail de bureau, aux imprimés commerciaux et à l'édition souffre considérablement de la numérisation avancée actuelle. En outre, la production de papier en Belgique est aujourd'hui également menacée par le risque accru de prix de dumping internationaux du fait de l'octroi éventuel du statut d'économie de marché à la Chine.

À cet égard, les partenaires sociaux du secteur renvoient également à la lettre qu'ils ont adressée le 4 février 2016 à Monsieur Michel, Premier Ministre (CCE 2016-0341), à Monsieur Peeters, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur et à Monsieur Reynders, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, dans laquelle ils indiquent clairement leur opposition à l'octroi du statut d'économie de marché à la Chine en l'absence d'une analyse d'impact précise pour l'économie belge, et en particulier pour le secteur papetier et graphique belge.

Dans le cadre de la solution à cette problématique qu'est en train d'élaborer la Commission européenne, les partenaires sociaux du secteur attirent également l'attention sur le fait qu'il est de la responsabilité du gouvernement belge de garantir une concurrence équitable. Pour ce faire, le gouvernement belge se doit de défendre, dans le cadre de l'octroi éventuel du statut d'économie de marché à la Chine, une réglementation anti-dumping équitable et adéquate au sein du Conseil européen.

Considérer les sacs en papier comme une alternative durable aux sacs en plastique

L'industrie de l'emballage est actuellement stimulée, entre autres, par la popularité croissante de l'e-commerce et les envois individuels que celui-ci génère. Des facteurs démographiques et sociologiques, comme le vieillissement de la population et la croissance des ménages d'une personne, accroissent également le besoin d'emballages adaptés.

² <http://moneytalk.knack.be/geld-en-beurs/consument-mag-zelf-kiezen-of-hij-facturen-elektronisch-of-op-papier-krijgt/article-normal-575937.html>

En outre, la concurrence dans ce secteur est relativement locale, puisque le transport de papier et de carton d'emballage (comme le carton ondulé) demande des grandes capacités de volume pour peu de valeur. De ce fait, la concurrence en provenance de pays lointains n'est pas vraiment rentable.

Cette évolution positive est d'une part étroitement liée au maintien d'importants centres logistiques de distribution et de services paquets en Belgique.

D'autre part, il convient que le gouvernement soutienne les alternatives d'emballages les plus durables, dont les emballages papier sont souvent synonyme. C'est pour cette raison que les partenaires sociaux plaident, dans le contexte de la transposition de la directive européenne concernant la réduction de la consommation de sacs en plastique légers (UE 2015/720), pour que les sacs en papier soient considérés comme une alternative durable aux sacs en plastique. Il conviendrait donc de stimuler et non de freiner l'utilisation des sacs en papier. Les partenaires sociaux se réfèrent par conséquent à leur lettre avis à la ministre Marghem, dans leur courrier du 5 juillet 2016 (CCE 2016-1555), dans lequel ils font clairement valoir que « l'instauration d'un prix minimum pour les sacs à usage unique (papier et plastique) ne constitue pas une réponse adéquate à la problématique des sacs plastiques ».

Appliquer la TVA à 6 % de manière cohérente à tous les imprimés non publicitaires

L'avenir reste certainement ouvert aux imprimés commerciaux tels que les prospectus, affiches ou dépliants d'entreprises, en dépit de la montée de la publicité numérique et des médias sociaux. Les organisateurs d'événements et les grands acheteurs de dépliants d'entreprises (tels que le secteur automobile ou les banques) continuent à considérer les brochures d'information imprimées et les affiches comme une partie intégrante de leurs outils de communication.

Cependant, les grands imprimeurs et acteurs en ligne continuent de miser pleinement sur une poursuite de la numérisation et des économies d'échelle. La vive concurrence pour les prix qui en résulte (dans les limites des exigences de qualité) engendrera une rationalisation encore plus poussée. Les rachats, fusions, cessations d'activités et faillites caractériseront par conséquent le secteur. Le passage de la facturation sur papier à la facturation numérique est une menace importante susceptible d'accélérer ce processus.

Par ailleurs, la plupart des imprimés sont trop rapidement estampillés comme des imprimés publicitaires. Les organisations qui mentionnent un grand sponsor dans une invitation à une activité sont soumises à un taux de TVA de 21 pour cent. Celles qui ne mentionnent aucun sponsor paient 6 pour cent de TVA pour leurs imprimés. Les clients et imprimeurs ne connaissent donc pas toujours clairement le taux de TVA applicable.

À cela s'ajoute qu'un taux de TVA de 21 pour cent s'applique aux faire-part de décès pour les imprimeries, alors que les entreprises de pompes funèbres chargées de l'organisation complète des obsèques bénéficient d'un taux réduit de 6 pour cent.

L'imputation arbitraire de taux de TVA mène à la subjectivité, à la concurrence déloyale et, dans certains cas même, comme les faire-part de décès, à la distorsion de la concurrence.

L'imputation arbitraire de taux de TVA mène donc à deux types de cas de concurrence déloyale. Un premier cas trouve son origine dans le fait que certains imprimeurs appliquent systématiquement le tarif de 6 pour cent à tous les imprimés associatifs, nonobstant le fait qu'un sponsor soit mentionné. Dans le second cas, le fait que seules les entreprises de pompes funèbres peuvent imputer le tarif de 6 pour cent pour l'impression de faire-part de décès implique une concurrence déloyale qui est tout à fait légale.

Au vu de la situation difficile des imprimeries et du rôle important que les pouvoirs publics doivent jouer pour garantir la concurrence équitable dans le secteur, le gouvernement devrait mettre en œuvre une extension cohérente du taux réduit de TVA de 6 pour cent à tous les imprimés non publicitaires, y compris les faire-part de décès et les imprimés destinés aux activités d'associations sur lesquels sont mentionnés des sponsors commerciaux.

Aligner à la baisse la TVA appliquée aux publications papier et numériques

La chaîne de valeur de l'édition subit en ce moment les retombées négatives majeures de la numérisation, mais cet impact négatif diffère selon les sous-secteurs. Le secteur du livre souffre relativement le moins de la numérisation. PWC prévoit que, nonobstant une diminution du chiffre d'affaires du livre papier en Belgique, l'ensemble du marché du livre électronique et papier continuera de croître durant les prochaines années. Le secteur des journaux et des magazines est en revanche confronté à la réduction du nombre de lecteurs sur papier. Les producteurs de papier fournissant essentiellement du papier aux éditeurs en vue de l'impression de journaux et de revues périodiques devront donc tenir compte d'une compression progressive du volume de leurs débouchés.

Le secteur de l'édition subit en effet une forte transformation qui le mène à un environnement multimédia, mais la vitesse de cette transition varie en fonction des médias. Le secteur des médias investit depuis de nombreuses années déjà dans l'élargissement de ses compétences en vue de développer et d'offrir des alternatives numériques à ses services de base. La numérisation des produits finaux poursuivra son ascension. Ceci permettra, grâce aux innovations numériques, de maintenir une partie de l'emploi de la chaîne de valeur de l'édition. Néanmoins, l'intensité de main-d'œuvre et les marges bénéficiaires plus réduites des alternatives numériques ne pourront pas compenser entièrement les pertes d'emploi.

Pourtant, la percée des supports numériques est pour diverses raisons incontournable. C'est pourquoi l'alignement du taux de TVA des supports numériques sur le taux de TVA applicable aux supports papier est d'une importance capitale, en ces temps difficiles, pour les éditeurs de journaux, revues et livres. Cela signifie que les publications sur papier qui connaissent aujourd'hui un taux de TVA de zéro pour cent doivent également être soumises à un taux zéro sous forme numérique. Ceci afin d'entre autres permettre pleinement le développement de produits hybrides qui combinent les supports papier et numérique.

Accorder une attention particulière aux règles de concurrence dans le cadre de la concentration élevée de la distribution numérique

Notons enfin que si les producteurs de contenu sont la source de toute création d'activité dans la chaîne de valeur de distribution numérique, ce sont toutefois les propriétaires des plateformes internationales qui engrangent le plus de profit parce qu'ils détiennent l'ultime contact avec le client ou le « customer ownership ». Les activités principales de ces intermédiaires technologiques internationaux visent à maximaliser le bénéfice au sein de leur organisation et les négociations entre ces plateformes et les propriétaires de contenu se déroulent donc toujours péniblement.

Les producteurs de contenu demandent dans ce contexte que les autorités de concurrence aient une attention particulière au respect des règles de concurrence dans le cadre de la concentration déjà très élevée dans le secteur de la distribution numérique, et ce en vue de garantir des négociations équitables au sein du secteur.